

ENSEMBLE POUR VOTRE SÉCURITÉ



© MISGOICOMALEUNE - FCNUIDE - 07/17

du 11 au 14 octobre 2017
RENCONTRES
de la **SÉCURITÉ**

Rendez-vous avec les policiers nationaux et municipaux, les gendarmes, les sapeurs-pompiers, les agents du haut-commissariat de la République, les associations de protection civile, de sauveteurs et de secouristes.

Conseils de prévention, information sur les métiers, démonstrations et plus encore !

Programme détaillé sur le site internet du Haut-commissariat :
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr



RENSEIGNEMENTS SUR

www.interieur.gouv.fr

ministere.interieur

@Place_Beauvau

@ministere_interieur



RENCONTRES de la SÉCURITÉ

Les rencontres de la sécurité ont lieu du mercredi 11 au samedi 14 octobre 2017, en métropole et en outre-mer. Chaque année, depuis 2013 dans toute la France, plus de 200 000 personnes participent à ces rencontres.

Les rencontres de la sécurité sont un rendez-vous annuel donné à l'ensemble des Français par ceux qui veillent sur leur sécurité. Policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers, représentants de la sécurité routière, personnels des préfectures : ils vont au-devant du plus grand nombre pour mettre en lumière leurs actions du quotidien (prévention et interventions). Les rencontres de la sécurité associent également les nombreux partenaires de l'État en matière de sécurité, à l'image des collectivités territoriales ou des associations de protections civiles et de leurs nombreux bénévoles.

Cet échange permet à celles et ceux qui nous protègent, dans des conditions souvent difficiles, d'illustrer et de faire partager leur engagement quotidien. Sur le terrain, ils assurent la protection des personnes et des biens, garantissent l'ordre public, sécurisent les routes, portent secours et assistance en cas d'accident.

Initiée par le ministre de l'Intérieur, la manifestation est coordonnée par les préfets et les Haut-Commissaires, en métropole et en outre-mer. Chaque préfecture et Haut-commissariat, selon les enjeux de sécurité de son territoire propose un programme d'événements et d'échanges : initiations aux premiers secours et aux gestes qui sauvent, prévention des dangers de l'alcool et de la drogue au volant ou sensibilisation aux arnaques... Ces rencontres s'adressent à tous les publics, scolaires, familles, commerçants, seniors ou encore élus.

Cette manifestation comporte une forte dimension pédagogique visant à sensibiliser toutes les générations, avec notamment de nombreuses interventions dans les écoles et les collèges.

L'objectif est d'aider chacun à se prémunir des dangers de la vie quotidienne (délinquance, cybercriminalité, accidents de la route ou domestiques...) et à bien réagir lors des situations exceptionnelles (attentats, inondations, incendies...) en adoptant les bons réflexes et les gestes qui sauvent.

RENCONTRES DE LA SÉCURITÉ: LE PROGRAMME

Du 11 au 14 octobre, les préfetures et les Haut-commissariat, les services locaux de police, de gendarmerie et de sapeurs-pompiers – sans oublier les représentants de la sécurité routière – sont en contact direct avec la population en ouvrant leurs portes, en se rendant au-devant des professionnels, des jeunes et des élèves, des personnes engagées dans des associations, en organisant des conférences, en présentant des démonstrations...

Chaque préfeture ou Haut-commissariat, selon les enjeux de sécurité de son territoire et les partenariats qu'elle a noués, propose un programme d'événements et d'échanges.

Tous les programmes sont en ligne sur <http://www.interieur.gouv.fr/rencontres-securite-2017>, sur le site internet du Haut-commissariat de la République en Polynésie française : <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/DOSSIERS/Rencontres-de-la-securite> et sur la page Facebook du Haut-commissariat : <http://urlz.fr/5W44>

Exemples d'actions de prévention :

- initiation aux premiers secours : les gestes qui sauvent ;
- atelier sur les dangers de l'alcool au volant et de la vitesse (voitures-tonneau, crash-test...) ;
- stands : comment se protéger contre les cambriolages, contre les vols de voiture ;
- information sur les concours et les carrières des métiers de la sécurité ;
- présentation du volontariat chez les sapeurs-pompiers ;
- démonstrations de techniques d'intervention (désincarcération, lutte contre le feu, neutralisation de malfaiteurs, investigations criminelles et police scientifique) ;
- stands d'information sur les risques naturels et climatiques à l'approche de la saison chaude.

Les actions de prévention et de sensibilisation s'organiseront autour des quatre thématiques suivantes :

- la sécurité quotidienne (délinquance, sécurité routière, risques domestiques...) ;
- les situations d'urgence et de crise (alerte aux populations, gestes qui sauvent...) ;
- l'engagement citoyen (volontariat, garde nationale...) ;
- la préparation aux risques naturels et climatiques.



MIEUX CONNAÎTRE LES ACTEURS LOCAUX DE LA SÉCURITÉ

Le Haut-Commissaire

Le Haut-Commissaire de la République représente en Polynésie française le gouvernement central et chacun des ministres. Le statut de la Polynésie française confère au représentant de l'Etat la compétence dans le domaine de la sécurité.

A ce titre le Haut-Commissaire assure la coordination de l'action de l'État dans le domaine de la sécurité (publique, routière, civile) et la sûreté (aérienne, maritime) ainsi que de la défense et de la protection civile.

Le groupement de gendarmerie

La gendarmerie est une force de proximité au contact de la population, qui assure la sécurité des personnes et des biens. Le groupement de gendarmerie pour la Polynésie française est organisé, en compagnies et en brigades territoriales.

Des unités spécialisées ont vocation à compléter l'action des unités territoriales :

- les unités de recherches pour les enquêtes judiciaires ;
- la brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) intervient dans les zones périurbaines sensibles et dans les archipels éloignés, en privilégiant le contact avec les mineurs en difficulté ;
- les pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) renforcent les brigades sur tout type d'événement, et assurent des missions de surveillance, de jour comme de nuit ;
- la surveillance du réseau routier.

La direction de la sécurité publique

Il existe une direction départementale de la sécurité publique (DDSP) dans chaque département métropolitain (sauf pour les départements de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne regroupés au sein de la préfecture de police) ainsi qu'en Guadeloupe, Martinique, Guyane, à La Réunion et à Mayotte. Il existe également une direction de la sécurité publique en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie.

Ses principales missions sont :

- les interventions quotidiennes de police secours (appel 17) ;
- la lutte contre la délinquance (vols, trafics de stupéfiants, violences...) ;
- la lutte contre l'insécurité routière ;
- l'encadrement des manifestations, des grands événements (manifestations, culturelles, sportives...) et la protection des lieux sensibles ;
- la prévention de la délinquance.

La Direction de la protection civile

Placée sous l'autorité du Directeur de cabinet du Haut-commissariat, la Direction de la Protection civile a pour mission de conseiller le Haut-Commissaire en gestion de crise et coordonner l'action des services communaux, d'incendie et de secours, conseille le Directeur des opérations de secours qui est le Haut-Commissaire ou son représentant lorsqu'une situation de crise a amené le déclenchement du plan ORSEC par exemple.

Les acteurs de la sécurité routière

Il est le résultat du travail et de l'implication des services de l'État, du Pays, des associations, des organismes et des citoyens mobilisés dans la lutte contre l'insécurité routière.

Les partenaires de l'État

Les manifestations et les stands seront animées par les acteurs de la sécurité relevant de l'Etat, du Pays et des communes (direction de la protection civile, forces de police et de gendarmerie, sapeurs-pompiers communaux, polices municipales, direction des transports terrestres de la Polynésie française, associations de secourisme et de protection civile...).

L'un des dispositifs privilégiés de ces partenariats est constitué par les conseils locaux (CLSPD) de sécurité et de prévention de la délinquance. Ils se réunissent sous la présidence du maire et coordonnent la stratégie et l'action des acteurs locaux de la prévention et de la sécurité : représentants du procureur de la République, du Haut-Commissaire, de la protection judiciaire de la jeunesse, du gouvernement local... Leur composition peut varier en fonction des besoins. En Polynésie française un comité de prévention de la délinquance a été mise en place en 2016.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

Toutes les informations sur www.interieur.gouv.fr/rencontres-securite-2017 et sur <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/DOSSIERS/Rencontres-de-la-securite>